



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 27 mai 2026 — N° 8

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de féliciter la Victoire de Montréal et la hockeyste Alexandra Labelle, gagnantes de la Coupe Walte.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner les performances de l'Harmonie avancée de la Cité-des-Jeunes.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de l'école Micheline-Brodeur.

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de souligner l'importance de protéger le modèle des coopératives d'habitation.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Renaud Cyr.

27 mai 2026

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner le travail des entreprises d'économie sociale en aide à domicile.

Mme Laflamme (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le 350^e anniversaire de la ville de Chicoutimi.

M. Girard (Lac-Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Johanne Imbeau.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 55^e anniversaire de Patinage Anjou.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre de femmes l'Essentielle.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la première édition de la Dictée PGL du collégial au cégep Gérard-Godin.

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

27 mai 2026

Les travaux reprennent à 10 h 07.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 791 Loi modifiant la Loi électorale aux fins de protéger de manière permanente les circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 791.

Dépôts de documents

Mme la présidente dépose :

Le rapport spécial du Protecteur du citoyen intitulé *Des drames humains derrière les barreaux – Une enquête pour améliorer la gestion des cas complexes dans les établissements de détention*;

(Dépôt n° 93-20260527)

Le rapport du Commissaire à la langue française intitulé *L'exemplarité de l'État : l'obligation de réussir*;

(Dépôt n° 94-20260527)

Le rapport du Commissaire à la langue française intitulé *Francisation des entreprises : répondre aux changements dans la situation linguistique*.

(Dépôt n° 95-20260527)

27 mai 2026

Dépôts de pétitions

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 265 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'instauration d'un mécanisme d'imputabilité et de révision dans les dossiers de violence conjugale.

(Dépôt n° 96-20260527)

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 118 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures pour assurer la sécurité et contrer l'intimidation dans les écoles.

(Dépôt n° 97-20260527)

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 066 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance du Centre Paul-Gilbert de Charny comme un hôpital autonome.

(Dépôt n° 98-20260527)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 113 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures pour assurer la sécurité et contrer l'intimidation dans les écoles.

(Dépôt n° 99-20260527)

27 mai 2026

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux et de la Lutte contre l'itinérance, Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle le tragique décès de la fillette de Granby, survenu le 30 avril 2019, qui a profondément bouleversé le Québec et mené à la création de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, dite la Commission Laurent, laquelle a formulé 65 appels à l'action, divisés en 250 sous-recommandations, pour transformer la protection de la jeunesse au Québec;

QU'elle souligne que la création du poste de commissaire au bien-être et aux droits des enfants, qui a déposé son premier rapport le 14 mai dernier, découlait de la première recommandation de cette commission;

QU'elle constate que les conclusions de la Commission Laurent ont été largement reconnues et saluées;

QU'en conséquence, conformément au mécanisme prévu par la Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants, l'Assemblée nationale confie à la commissaire le mandat d'évaluer la mise en œuvre de ces appels à l'action et de formuler toute recommandation qu'elle juge nécessaire.

27 mai 2026

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 12 en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boissonneault (Arthabaska), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle sa résolution unanime du 12 mai dernier qui confirme le droit de la nation québécoise à décider de son statut politique à la majorité absolue des voix, soit 50 % des votes déclarés valides plus un vote;

QU'elle souligne que le texte de cette résolution a été transmis au cabinet du premier ministre du Canada après son adoption;

QU'elle réitère au premier ministre du Canada le consensus québécois derrière la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec;

QU'enfin, elle déclare qu'aucun parlement ou gouvernement ne peut réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté et la légitimité de l'Assemblée nationale ou d'une assemblée législative, ni contraindre la volonté démocratique de sa population à disposer elle-même de son avenir.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 13 en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

27 mai 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Martel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, conjointement avec M. Fortin, chef de l'opposition officielle, M. Boissonneault (Arthabaska) et M. Dufour (Abitibi-Est), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les producteurs agricoles jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, le développement économique des régions ainsi que la vitalité du territoire québécois;

QU'elle souligne que l'augmentation des coûts liés au carbone exerce une pression importante sur les exploitations agricoles, particulièrement dans un contexte d'inflation et d'incertitude économique;

QUE l'Assemblée nationale appuie le remboursement du coût carbone pour les agriculteurs.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'au Québec, le nombre de conjoints violents condamnés à la sentence la moins punitive du Code criminel, soit l'absolution, a plus que doublé en cinq ans, passant de 778 en 2020 à 1 823 en 2025;

QU'elle s'inquiète de cette situation et de son effet sur les victimes et leur sentiment de sécurité;

QU'elle considère qu'une telle situation est à même d'affecter de façon durable la confiance des victimes et du public envers notre système de justice;

QU'enfin, elle demande au gouvernement fédéral de retirer la possibilité pour un accusé d'obtenir une absolution dans les cas de violence conjugale.

27 mai 2026

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 14 en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Économie » du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie »;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faunes et Parcs » du portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faunes et Parcs »;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Conseil exécutif » du portefeuille « Conseil exécutif »;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Métropole » du portefeuille « Affaires municipales et Habitation »;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Investissement Québec » du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie »;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Cybersécurité et numérique » du portefeuille « Cybersécurité et numérique »;

27 mai 2026

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Stratégie maritime » du portefeuille « Transports et Mobilité durable »;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 205, Loi concernant un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Québec; projet de loi n° 201, Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec.

À 11 h 19, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 mai 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

27 mai 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux et de la Lutte contre l'itinérance, Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 12)

POUR - 100

Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (IND)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (IND)	Laflamme (PQ)	Prass (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rizqy (IND)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)

27 mai 2026

Sur la motion de M. Boissonneault (Arthabaska), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 13)

POUR - 100

Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Cicccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (IND)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (IND)	Laflamme (PQ)	Prass (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rizqy (IND)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Champagne Jourdain	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Thouin (CAQ)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)

27 mai 2026

Sur la motion de M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 14)

POUR - 96

Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (IND)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (IND)	Laflamme (PQ)	Prass (PLQ)
Biron (CAQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Massé (QS)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)